

Courrier Fédéral

Bulletin d'information du Secrétariat de la fnic-cgt

498

du 10 Mai 2011

● **COLLECTIF FÉDÉRAL JEUNES**

- Stage Jeunes du 20 au 24 juin 2011 - Courcelle. P. 2

● **NVO**

- Un outil indispensable dans la lutte syndicale. P. 3

● **VIE SYNDICALE - ORGA**

- Flash Elections Professionnelles. P. 4
- Journée d'études Nouvelles obligations comptables - 29 juin 2011. P. 5

● **RISQUES INDUSTRIELS**

- Journée d'études "Sites classés..." - 24 juin 2011. P. 6

● **INTERNATIONAL**

- 16^{ème} Congrès de la FSM - Avril 2011. P. 7

● **SOCIÉTÉ**

- Déclaration CGT : Face à l'obstruction patronale. P. 8-9

● **JURIDIQUE**

- Rôle des experts. P. 10-11

● **COMITÉS D'ENTREPRISES**

- Communiqué de la CGT. P. 12

● **ARGUMENTAIRE CGT**

- Le Front National ou l'imposture sociale. P. 13-19

Imprimé par nos soins :
FNIC-CGT
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 01.48.18.80.36
Fax. 01.48.18.80.35
<http://www.fnic.cgt.fr>
e-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de Publication :
Carlos MOREIRA
ISSN : 0240 9259
N°CPPAP : 0313 S 06415
Mensuel : 2,74 €

Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT



Chimie . Pharmacie (Industrie. Répartition. Droguerie. Officines. Lam.) . Pétrole . Caoutchouc . Plasturgie .
Navigation de Plaisance . Instruments à écrire . Négoce & prestations de services dans les domaines médico-techniques.

● LA FORMATION DES JEUNES, UN ENJEU POUR NOS REVENDICATIONS ET NOS LUTTES !

Si nous voulons réellement changer radicalement la manière de traiter la question de l'emploi des jeunes, il devient urgent et nécessaire d'impliquer les jeunes dans l'activité de nos syndicats.

Trop longtemps considérés comme une force d'ajustement dans nos bases syndicales, la CGT dans son ensemble, du syndicat à la Confédération, doit permettre aux jeunes d'accéder au renouvellement des responsabilités.

La formation devient nécessaire pour armer nos militants et plus spécialement les jeunes face au diktat du patronat et du gouvernement.

La FNIC CGT et le CFJ organisent un stage Jeunes du 20 au 24 juin prochain à Courcelle *(voir le 4 pages sur le contenu précis).*
Chaque syndicat doit mettre en débat cette question de formation des jeunes dans ses réunions de bureau et de commission exécutive et en y inscrivant des jeunes.

L'avenir appartient aux jeunes...

Jeunes, je lutte pour mon avenir et je me forme.



Je souhaite participer à la Formation Jeunes à Courcelle

Du 20 au 24 juin 2011 - Coût de la formation : 400 €

Nom _____ Prénom _____

Adresse personnelle _____

Téléphone _____ E-mail _____

Qualification professionnelle _____

Adresse de l'entreprise _____

Responsabilités syndicales : _____

À retourner à la Fédération - 263 rue de Paris - Case 429 - 93514 Montreuil ou par fax : 01 48 18 80 35 - e-mail : fnic@cgt.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

● LA NVO, UN OUTIL INDISPENSABLE DANS LA LUTTE SYNDICALE.

La bataille idéologique est, plus que jamais, omniprésente tant dans les médias qu'à l'entreprise. En effet, à les entendre ou à les lire, la seule politique sociale efficace et possible serait celle appliquée par le MEDEF et le gouvernement, avec force et propagande, à la grande majorité de la population.

Si nous savons qu'il n'en est rien, tout en dénonçant les choix antisociaux du patronat et du gouvernement, nous devons donner autour de nous des moyens et des arguments pour une autre politique sociale, prenant mieux en compte les aspirations et les besoins des salariés.

Pour cela, nous devons plus et mieux nous informer pour informer !

La NVO, destinée aujourd'hui aux militants en responsabilités, aux élus et mandatés, mais aussi à tous les syndiqués CGT, est un véritable outil de la CGT.

Aussi force est de constater qu'aujourd'hui, à peine 10 % des 222 000 élus et mandatés sont abonnés à notre journal, et seulement 1649 abonnements pour la Fédération des industries chimiques.

Ce qui est d'autant préjudiciable, c'est que nous avons toujours plus besoin d'éléments d'information et d'éléments de réflexion, face aux attaques du gouvernement et du patronat.

S'accaparer la NVO comme outil de travail du militant, c'est essentiel pour parler CGT.

S'abonner, c'est se donner les moyens de notre action, c'est prendre le contre-pied de l'idéologie dominante, c'est donner aux salariés les moyens de la riposte.

Plus un seul militant sans son abonnement à la NVO, tel est, et doit être, notre leitmotiv pour maintenir à flot notre outil syndical et pour être mieux armé et créer les conditions de la riposte.

Des syndicats de notre Fédération ont pris la décision d'abonner chaque syndiqué à la NVO.

En cette période de déclaration d'impôts, la VO Impôts est disponible.

La VO impôts est le guide fiscal du contribuable pour ne pas déclarer un euro de trop, qui vous donne tous les textes applicables pour permettre de remplir votre déclaration d'impôts, vous permet un calcul d'impôts et des simulations d'impôts en fonction de votre situation.

La VO impôts fait le point de toutes les déductions fiscales et crédits d'impôt, elle fait l'analyse et commente le budget et la politique fiscale, et vous dit tout sur la réforme fiscale.

La NVO a renoué avec une volonté de favoriser la vente militante. Pour la première fois depuis longtemps, sur chaque exemplaire vendu, 70 centimes d'euro sont laissés au syndicat.

Par ce geste, nous voulons aider à remettre au cœur de l'activité syndicale les produits de la CGT.

Vous avez été nombreux à diffuser la VO impôts, puisqu'aujourd'hui, 3568 VO Impôts ont été achetées par les syndicats des industries chimiques.

Pourrions-nous imaginer un instant, la CGT sans son entreprise de presse, c'est-à-dire, sans son journal, sans sa VO Impôts, sans ses guides juridiques, ses hors séries, sans la parole CGT, les repères, les analyses CGT ?

Chaque direction syndicale, chaque élu et mandaté, a une responsabilité en direction de chaque syndiqué pour lui permettre d'être formé, informé, citoyen de son syndicat, c'est pour cela que **la NVO doit devenir ou redevenir un axe à part entière de la vie syndicale, de notre démarche CGT.**



1 an pour 59€

Offre valable jusqu'au 31 mars 2012 code origine : VO2010

(Écrire en lettres capitales, merci) Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle ☐

*NOM

*PRÉNOM ANNÉE DE NAISSANCE

*ADRESSE

*CODE POSTAL *VILLE

TÉLÉPHONE

*FÉDÉRATION *ENTREPRISE

CODE POSTAL VILLE

* champ obligatoire

Payable ☐ par chèque à l'ordre de la Vie Ouvrière : 59 €
☐ par prélèvement automatique : 2 x 29,50 €

Je souhaite recevoir une facture ☐ OUI ☐ NON

Service abonnements Nouvelle VIE OUVRIÈRE / NVO
 BP 160 - 77315 Marne La Vallée Cedex 2

IMPORTANT : datez et signez simplement l'autorisation de prélèvement et joignez votre RIB obligatoirement.

Autorisation de prélèvement

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-contre. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

TITULAIRE DU COMPTE

NOM PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

ÉTABL. CODES N° DE COMPTE C. C. RIB

DATE SIGNATURE

CRÉANCIER LA VIE OUVRIÈRE - 263, RUE DE PARIS - CASE 600 - 93516 MONTREUIL CEDEX
 NUMÉRO D'ÉMETTEUR : 107859

ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE NOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

● FLASH ELECTIONS PROFESSIONNELLES.

Des résultats encourageants, conséquences d'une prise en compte d'une qualité de vie syndicale.

Les premiers résultats qui sont parvenus à la Fédération montrent une progression de la CGT aux élections professionnelles. Nous continuerons à vous informer sur ces résultats au fur et à mesure qu'ils nous arriveront.

Vous trouverez ci-dessous quelques résultats d'entreprises où la CGT a obtenu des résultats intéressants quel que soit le collège électoral.

Alcan Arc La Bathie, Groupe Rio Tinto

CGT = 96 % tous collèges confondus

CE	COLLEGE 1 : O/E	COLLEGE 2 : ICTAM
Inscrits	113	38
Exprimés	100	34
Nombre de sièges à pourvoir	5	1
Nombre de voix CGT	100	28
Nombre de sièges CGT	5	1

Planet-Wattohm SNC Senlis

CGT = 70 % tous collèges confondus

DU	COLLEGE 1 : O/E	COLLEGE 2 : ICTAM
Inscrits	64	38
Exprimés	57	32
Nombre de sièges à pourvoir	3	2
Nombre de voix CGT	49	13
Nombre de sièges CGT	3	1 2 ^{ème} élu CFE/CGC

Michelin Blanzay

CGT = 72 % tous collèges confondus

CE	COLLEGE 1 : O/E	COLLEGE 2 : ICTAM
Inscrits	1005	123
Exprimés	604	70
Nombre de sièges à pourvoir	6	1
Nombre de voix CGT	483	Pas de candidat
Nombre de sièges CGT	5 6 ^{ème} élu SUD	0 Elu CFE/CGC

Goodyear Dunlop Amiens

CGT = 78 % tous collèges confondus

CE	COLLEGE 1 : O/E	COLLEGE 2 : TAM	COLLEGE 3 : IC
Inscrits	1049	178	77
Exprimés	943	156	69
Nombre de sièges à pourvoir	6	1	1
Nombre de voix CGT	808	102	Pas de candidat
Nombre de sièges CGT	6	1	0 Elu CFE/CGC

L'audience électorale ne doit pas être la seule préoccupation des militants de l'entreprise. Nous devons profiter de ces rendez-vous électoraux pour renforcer nos syndicats en trouvant des moyens adaptés en fonction des situations, forcément différentes.

Le renforcement de nos syndicats, donc de notre Fédération, doit nous conduire à accentuer nos efforts pour travailler à la qualité de notre vie syndicale, aider nos syndiqués à prendre toute leur place,

les mettre en capacité d'être véritablement auteurs, acteurs dans le syndicat afin d'obtenir des résultats qui placent la CGT en position de gagner avec les salariés sur les revendications.

Nous vous demandons de continuer d'envoyer à la Fédération, une copie des imprimés officiels CERFA (la direction doit vous donner une copie) avec les résultats aux élections de CE au premier tour par collèges.

● NOUVELLES OBLIGATIONS COMPTABLES DES ORGANISATIONS SYNDICALES : MERCREDI 29 JUIN 2011, JOURNÉE D'ÉTUDES À LA FÉDÉRATION.

La transparence financière est un des **7 critères** pour que le syndicat soit reconnu représentatif dans l'entreprise. Le syndicat doit tenir une comptabilité depuis le 1^{er} janvier 2009 et être disponible. **A défaut, la représentativité pourrait être contestée.**

En 2013, cette comptabilité, par le biais d'un Compte de résultats et d'un bilan avec annexes simplifiées, sera publiée en la faisant parvenir directement à la DIRECCTE (*Direction Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi*).

Il est **nécessaire** que chaque syndicat participe à cette journée d'études avec la participation au minimum des trésoriers.

Ces nouvelles obligations constituent certes des contraintes et tâches administratives supplémentaires, mais elles vont aussi nous astreindre à plus de rigueur et de travail collectif sur les questions financières.

C'est la qualité de vie syndicale qui nous astreint à plus de rigueur sur la façon de fonctionner.

De cette qualité de vie syndicale dépendra l'avenir de notre syndicalisme CGT dans l'entreprise.

Pensez à vous inscrire dès aujourd'hui en renvoyant le bulletin de participation ci-dessous.

Aucun syndicat ne pourra échapper à ces contraintes, nul doute que le patronat y veillera de près !

En ce sens, la Fédération a décidé de vous aider en organisant une journée d'études sur ce thème.

Devant l'importance de cette nouvelle pratique, la FNIC CGT a souhaité vous prévenir suffisamment à l'avance pour permettre à un maximum de syndicats de s'informer, se former, sur la nouvelle loi en participant à la journée d'études :

LE MERCREDI 29 JUIN 2011,

DE 9 H 30

À 17 H,

AU SIEGE DE LA

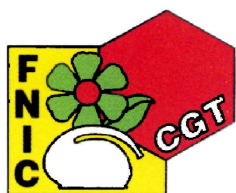
FNIC CGT,

SALLE PERROUAULT.

Bulletin de participation Journée d'Etudes 29.06.2011
"Obligations comptables des organisations syndicales"

Syndicat CGT de l'établissement			
Adresse			
CP		Localité	
☎		Fax	
Participera ☐	Nombre de participants	Ne Participera pas ☐	
Nom & Prénom du trésorier			
E-mail		☎	

A retourner à la FNIC CGT - Case 429 - 263, rue de Paris 93514 Montreuil cedex - fax : 01.48.18.80.35 - e-mail : fnic@cgt.fr



FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT



Journée d'études

SITES CLASSÉS : ICPE, CLIC, CISST, S3PI, PPRT, ...

VENDREDI 24 JUIN 2011,

DE 9 H À 17 H

Nombreux sont les militants qui vont ou qui ont à participer aux réunions des instances issues de la loi Bachelot. **Dans le prolongement du Colloque sur les risques industriels et la sous-traitance** de mars dernier et afin de s'y retrouver dans cet écheveau de textes et d'instances, **la FNIC CGT et le collectif 2SPE organisent une journée d'études afin de faire le point et échanger sur la lecture qu'il faut avoir du fonctionnement de ces instances.**

- *Comment se saisir de ces instances pour faire avancer nos points de vue ?*
- *Quelles solidarités entre certains participants et la CGT ?*
- *Quels axes revendicatifs mettre en avant au cours des réunions de ces instances ?*
- *Quel intérêt de créer des liens entre sites d'un même bassin, d'une même plateforme ?*
- *Déterminisme/probabilisme : quelle lecture doit-on avoir de ces deux positions diamétralement opposées ?*
- *Quelles sont les évolutions à attendre de la directive Seveso ?*

Tous ces points, entre autres, qui posent très souvent question, seront traités afin que les camarades qui siègent, ou vont siéger dans ces instances soient armés pour combattre efficacement les politiques menées conjointement par les patrons et les DREAL.

AU SIEGE DE LA

FNIC CGT,

SALLE

PERROUAULT.

Bulletin de participation Journée d'Etudes 24.06.2011

"Sites classés : ICPE, CLIC, CISST, S3PI, PPRT, ..."

Syndicat CGT de l'établissement

Adresse

CP

Localité

☎

Fax

E-mail

Participera ☐

Nombre de participants

Ne Participera pas ☐

A retourner à la FNIC CGT - Case 429 - 263, rue de Paris 93514 Montreuil cedex - fax : 01.48.18.80.35 - e-mail : fnic@cgt.fr

● 16^{ÈME} CONGRÈS DE LA FSM, DU 6 AU 9 AVRIL 2011.

Le 16^{ème} congrès de la **FSM** Fédération Syndicale Mondiale (*WTU en anglais*), fondée en 1945, était placé sous le signe de la lutte de classes, de l'internationalisme, de la solidarité.

780 participants membres adhérents et de nombreux observateurs, dont deux mandats par la FNIC CGT.

104 pays étaient représentés, de tous les continents, avec de fortes délégations d'Amérique latine, du Sous Continent Indien et d'Afrique.

Dans son rapport d'introduction, le secrétaire général, George MAVRIKOS, s'est félicité de la participation exceptionnelle et a rappelé les actions menées durant les 5 années écoulées depuis le précédent congrès.

Il a présenté la situation internationale, l'agressivité des politiques de ce système contre les peuples, la répression contre les libertés et droits syndicaux, l'exigence de s'unir pour en finir avec le capitalisme et construire une société de progrès social et de libertés.

La FSM s'est renforcée durant ces 5 dernières années de nouveaux affiliés avec, notamment, l'adhésion des syndicats du BRESIL et du CITU en INDE, qui représentent des millions de syndiqués.

Chaque délégation a eu la possibilité de s'exprimer à la tribune, expliquer la situation des travailleurs dans son pays. Toutes ont dénoncé le capitalisme, le libéralisme, les privatisations... et, trop souvent, la remise en cause, voire la disparition des droits des travailleurs.

En Australie, par exemple, plus de droit de grève ni celui d'être représenté par un syndicat. En Colombie, les syndicalistes sont persécutés et emprisonnés etc...

Les camarades africains ont signalé un besoin de formation syndicale.

La délégation palestinienne a notamment rappelé que 250 femmes et de nombreux enfants sont emprisonnés en Israël, et a demandé à chacun d'intervenir dans son pays pour que cesse toute transaction commerciale avec Israël.

En marge des sessions plénières, des réunions "régionales", pour les délégations d'Amérique latine, celles d'Afrique, des pays arabes... se sont tenues pour traiter de problèmes spécifiques, avec une volonté d'organiser la FSM, la structurer dans chaque pays et continent (*région*) tant dans les dimensions professionnelles que territoriales.

Une réunion des "femmes travailleuses" a également eu lieu et a décidé de la tenue d'une Conférence dans quelques mois.

La FNIC-CGT a pu contribuer aux travaux en intervenant à la tribune et en participant aux réunions régionales (*Amérique latine*) et à la réunion des "femmes travailleuses".

Des contacts ont été pris par la FNIC CGT avec des représentants de syndicats de plusieurs pays concernés par les industries chimiques ou pétrochimiques (*Venezuela, Palestine, USA, République Démocratique du Congo...*).

Contacts que nous prolongerons dans l'avenir pour renforcer nos actions communes dans les divers secteurs professionnels communs.

A noter, l'excellente ambiance fraternelle et dynamique, chaleureuse et révolutionnaire qui a traversé ce 16^{ème} congrès montrant un partage de valeurs qui fait chaud au cœur.

Valeurs qui démontrent combien notre syndicalisme de luttes de classes basé sur les solidarités, l'égalité de droits individuels et collectifs, un changement pour une société libérée de l'exploitation capitaliste, au service des salariés et la population, a de l'avenir et doit être renforcé dans la CGT.



Face à l'obstruction patronale

Rassemblement, mobilisation et renforcement de la CGT

Deux négociations viennent de se conclure, une troisième est toujours en cours. Les deux premières portaient sur les retraites complémentaires Arrco et Agirc et sur l'assurance chômage, la troisième sur les jeunes et l'emploi.

Trois négociations et une constante, l'obstruction patronale dans son refus de financer à la hauteur des besoins la protection sociale et les mesures pour l'emploi.

Or sans financements supplémentaires, on est bien dans le domaine des vœux pieux, et certainement pas sur l'engagement de mesures répondant aux immenses défis du moment.

Pire, sans financement supplémentaire, on va tout droit à la détérioration de situations déjà particulièrement dégradées du fait des politiques en vigueur et de la crise, qui rappelons-le, est le fruit de ces politiques qui favorisent la financiarisation à outrance de l'économie.

Face à cette véritable obstruction patronale, la seule alternative réside dans le rassemblement et la mobilisation des salariés, mais également dans le renforcement de l'organisation syndicale qui s'est efforcée tout au long des négociations d'éclairer leurs véritables enjeux et notamment la question des ressources.

De ce point de vue, les propos tenus par Laurence Parisot au lendemain de la signature des accords sur les retraites complémentaires et sur l'assurance chômage, atteste de la justesse des analyses de la CGT. « Avec l'accord sur les retraites complémentaires et cette convention d'assurance chômage, nous changeons de paradigme. Baisser les cotisations, c'est un stimulant pour l'ensemble de l'économie, pour le salarié et pour l'entreprise ».

Retraites complémentaires

Après consultation de ses organisations, la CGT a décidé de ne pas signer l'accord du 18 mars sur les retraites complémentaires Arrco et Agirc.

Une des principales raisons est l'alignement des régimes complémentaires sur les régimes de base en ce qui concerne les âges. La CGT a refusé d'apporter sa caution à un texte qui valide et grave dans le marbre le report des bornes d'âges qui a été combattu avec force en 2010. Rien n'y obligeait puisque ce sont les organisations syndicales de

salariés, à égalité avec les représentants des employeurs, qui assurent le pilotage des régimes et qui sont en droit de maintenir les bornes d'âges et ainsi, de ne pas aligner l'Arrco et l'Agirc sur la réforme régressive de novembre 2010.

L'accord ne prévoit pas de ressources supplémentaires pour les régimes, alors que le nombre de retraités ne fait qu'augmenter. Cela va conduire les régimes droit dans le mur du fait de l'impossibilité de financer les droits dans laquelle ils vont se trouver, une fois les réserves épuisées.

L'accord porte de nouvelles baisses des taux de remplacement (1), la valeur du point étant toujours revalorisée d'abord sur les prix, puis sur le salaire moyen moins 1,5 %, ce qui revient au même. Cette baisse du taux de remplacement est encore plus forte pour l'Agirc avec une revalorisation en 2011 très en dessous de l'évolution des prix.

Notons enfin que sur l'ensemble de ces questions, la CGT avait formulé un certain nombre de propositions. La délégitimation patronale, mise en difficulté, a fait en sorte qu'elles ne puissent être discutées.

La communication du Medef (voir encadré ci-dessous) est édifiante quand aux objectifs poursuivis lors de ces négociations.

« Cet accord s'inscrit également dans la droite ligne de la réforme des retraites du régime général et du « Pacte pour l'euro » qui préconise très clairement que les régimes de retraites doivent évoluer en fonction de l'évolution démographique et donc de l'espérance de vie. Le recul des deux bornes d'âges, respectivement à 62 et 67 ans, est aujourd'hui entériné par le dialogue social. »

(1) Taux de remplacement du salaire d'activité par la pension de retraite. Exemple : si le dernier salaire d'activité est de 2 000 € et la pension de retraite de 1 400 €, le taux de remplacement est de 70 %.

Assurance chômage

La CGT a décidé, après consultation de ses organisations de ne pas signer l'accord national interprofessionnel du 25 mars 2011 relatif à l'indemnisation du chômage.

Les articles 2 et 3 de la nouvelle convention assurance chômage, modifient positivement les droits à indemnisation des personnes en invalidité et des saisonniers (le coût de ces deux mesures est évalué à environ 20 millions d'euros par an). Mais ces deux mesures sont largement contrebalancées par l'article 4 qui autorise la baisse (sous conditions) des cotisations patronales et salariales. À partir de 2015, cela pourra représenter une baisse des cotisations pour l'assurance chômage de 2 milliards d'euros par an. C'est 100 fois plus que le coût des mesures concédées par le patronat pour les invalides et les saisonniers.

Pour la CGT, face à la violence de la crise et des centaines de milliers de personnes qui sont venues grossir les rangs de l'assurance chômage, face au développement du sous-emploi et de la précarité grandissante, face au 1,5 million de chômeurs en longue durée, il aurait été nécessaire d'améliorer les droits des chômeurs en intégrant beaucoup plus de personnes dans le régime assurantiel (un sur deux seulement est indemnisé) et en les protégeant plus longtemps.

Alors que l'on était en droit d'attendre des mesures fortes pour les victimes de la crise économique, aucunes réponses n'ont été apportées. Le patronat a refusé de mettre en débat des propositions importantes portées par la CGT, comme la taxation des contrats précaires, l'indemnisation des primo demandeurs d'emploi et la prolongation de la durée d'indemnisation des seniors pour éviter qu'il y ait rupture d'indemnisation jusqu'à l'âge légal du départ en retraite.

La nouvelle convention n'améliore pas les droits du plus grand nombre alors même que nous commençons à mesurer chaque mois les effets dévastateurs de la précédente convention. Les minima sociaux (ASS, RSA) explosent ! Dans ces conditions, acter aujourd'hui une baisse des cotisations, même dans trois ans, revient à admettre dès aujourd'hui qu'il faudra abaisser les droits des demandeurs d'emploi avec la convention de 2013.

Jeunes et emploi

La négociation « jeunes et emploi » s'est engagée en février 2011 sur la base d'un constat partagé des difficultés rencontrées par les jeunes pour accéder à un emploi durable.

Organisations syndicales et patronales se sont entendues pour négocier des mesures visant :

- l'accès à l'emploi,
- le maintien dans l'emploi,
- les freins matériels à l'accès à l'emploi.

En visant des publics spécifiques :

- les jeunes en grande difficulté,
- ou sortant du système scolaire sans qualification recon- nue,
- ou diplômés du supérieur ayant des difficultés à accé- der à l'emploi,
- ou en rupture d'un contrat d'apprentissage ou de pro- fessionnalisation,
- ou sortis d'alternance avec leur certification mais sans accéder à l'emploi.

Dans un premier temps, la négociation a porté sur un accom- pagnement renforcé. La CGT a avancé de nombreuses propo- sitions en considérant que les solutions proposées aux jeunes doivent être génériques et modulables (pas de clientélisme et tenant fonction du besoin de chaque jeune) avec un accom- pagnement renforcé du type de celui qui est pratiqué actuelle- ment pour les contrats de transition professionnelle.

Le 7 avril un projet d'accord national interprofessionnel sur l'accompagnement des jeunes a été finalisé. Il ne reprend qua- siment aucune des demandes de la CGT, en particulier la mise en place d'une allocation permettant à chaque jeune d'assumer en toute indépendance financière la transition vers l'emploi. À l'exception de la CGT, toutes les organisations syndicales ont annoncé leur volonté de signature de l'accord avec les déléga- tions patronales. Cet accord présente la particularité d'engager des fonds gérés par le FPSPP (Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels) ou par l'APEC, en les détournant pour partie de leurs finalités. Mais, fait plus grave, il ne demande aucun financement à l'Etat et exempte les entreprises de tout financement. Tout ce qui sera fait pour les jeunes le sera au détriment des dispositifs visant les autres salariés et demandeurs d'emploi.

Si la CGT est favorable à une partie des contenus de l'accord, elle ne peut cautionner l'exonération de tout financement com- plémentaire de l'Etat et des entreprises. L'ensemble du système de formation professionnelle est confronté à une pénurie de financement que seule la CGT dénonce. La question des jeunes mériterait mieux qu'une amputation des moyens existants.

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :



Téléphone : Courriel :

Age : Profession :

Entreprise (nom et adresse) :

Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.cgt.fr

● DES EXPERTS, QUAND, COMMENT ET POUR QUOI FAIRE ?

Dans le cadre de nos activités syndicales, notamment au travers des outils du syndicat que sont les CE, CHSCT ou autres instances, **la possibilité du recours à divers experts est prévue par le Code du travail.**

Sous utilisé, parfois par ignorance, il s'avère que dans certaines situations : *PSE, restructuration, modification technologique ou d'organisation du travail, conditions de travail*, **le recours aux experts est une nécessité.**

Bien que pour certains, nous soyons des militants aguerris, rares sont ceux qui peuvent se prévaloir des compétences d'un expert-comptable, d'un économiste, d'un expert en santé et sécurité au travail et, de toute façon, notre domaine est l'activité militante, pour le reste, dans le cadre que le syndicat doit définir, **c'est la mission de l'expert qui doit nous apporter la matière dont nous avons besoin.**

Que prévoient les textes en la matière pour les CE ?

Lorsque le CE (*Comité d'Entreprise*) a connaissance de faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'entreprise, il peut exercer son droit d'alerte (L2323-78 et suivants du Code de travail).

Plus précisément, le CE va demander des explications à l'employeur sur un ou des faits préoccupants, puis élaborer un rapport spécial et saisir les organes dirigeants de l'entreprise, lesquels sont alors tenus de se réunir pour lui donner une réponse motivée.

☞ **Le président du CE ne participe pas au vote de la demande d'explications.**

☞ **Le président du CE ne peut s'opposer au vote de la résolution sans commettre un délit d'entrave.**

Le CE peut exiger, lors d'une réunion ordinaire ou extraordinaire, que la question soit inscrite ou non à l'ordre du jour, voter à la majorité des membres titulaires présents une résolution constatant des faits de nature à affecter de manière préoccupante la situation économique de l'entreprise et demander que des explications lui soient fournies à la prochaine réunion ordinaire ou à une réunion extraordinaire, en précisant qu'il agit dans le cadre de l'article L 2323-78 et suivants du Code du Travail.

Si l'employeur ne donne pas de réponse suffisante au CE, ce dernier peut passer à la phase du rapport.

Le CE est seul juge du caractère suffisant ou non des explications fournies par l'employeur et de l'opportunité de poursuivre la procédure d'alerte.

Si le CE décide de continuer la procédure d'alerte, il doit alors adopter, par vote majoritaire des élus titulaires présents, une résolution portant d'une part sur l'appréciation des réponses de l'employeur (*insuffisantes ou confirmant le caractère préoccupant*) et, d'autre part, sur la décision d'établir un rapport, de se faire assister, le cas échéant, par un expert-comptable (L2323-78 et suivants du Code du travail).

L'employeur qui fait obstacle, de quelque manière que ce soit, à la mission de l'expert-comptable désigné par le CE, commet un délit d'entrave au fonctionnement régulier du CE.

En revanche, l'employeur peut contester la régularité du recours à l'expertise en saisissant le Tribunal de Grande Instance au fond ou en référé.

Dans les entreprises dépourvues de Comité d'Entreprise, ce sont aux Délégués du Personnel (article 2313-14) que sont dévolus ces pouvoirs et prérogatives dans les mêmes conditions.

Le CHSCT peut faire appel à un expert agréé dans plusieurs cas (article L4614-12 et suivants du Code du Travail) :

- S'il est constaté dans l'entreprise un risque grave, révélé ou non par un accident du travail, une maladie professionnelle ou à caractère professionnel.
- En cas de **projet important modifiant les conditions de travail** et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, changement de produit ou de l'organisation du travail (*horaire, rythme...*).
- Si l'employeur envisage de mettre en œuvre des **mutations technologiques importantes, de process, d'outil informatique ou de production et qui auront un impact sur les conditions de travail, que cet impact soit physique ou psychologique.**
- En cas de **restructuration, suppression d'effectif, réorganisation de service....** Là aussi pour en mesurer l'impact sur les conditions de travail.

Les frais d'expertise sont à la charge de l'employeur.

Le Tribunal de Grande Instance (TGI) règle les désaccords entre le CHSCT et le chef d'entreprise (*ou d'établissement*) sur la désignation de l'expert, le coût de l'expertise, la réalisation de la mission et le délai.

Dans les entreprises dépourvues de CHSCT, ce sont aux Délégués du Personnel (*article L2313-16 et suivants du Code du Travail*) que sont dévolus ces pouvoirs et prérogatives dans les mêmes conditions.

Les champs du recours aux experts sont donc très vastes et la plupart du temps, ils peuvent s'additionner, en cas de PSE ou de mutation technologique par exemple, le CE peut le faire valoir sur la dimension économique et le CHSCT sur l'impact sur les conditions de travail.

La nécessité du recours à l'expert réside donc dans le contenu et la qualité de l'expertise qui sera faite, d'où l'importance de bien préparer en amont avec l'expert sa lettre de mission, de bien lui exposer la situation et les besoins.

C'est de l'expertise que nous allons appréhender les problématiques posées mais aussi construire nos revendications et propositions. **Bref, la nécessité d'une expertise réside aussi dans ce que nous en faisons après.**

C'est au syndicat de piloter politiquement l'expertise et il ne faut pas attendre d'un expert qu'il fixe les revendications ou la stratégie de la CGT. **Attention donc aux pièges**, en confiant une mission à un expert. Ce n'est pas une délégation de pouvoir que nous faisons, le rôle, et le seul, de l'expert est de nous apporter l'expertise de son domaine, dans un cadre et des objectifs que nous aurons prédéterminés avec lui et aussi, lors d'une réunion préparatoire du rendu d'expertise avant la plénière.

En aucune façon non plus, l'expert ne doit se positionner en tant

qu'intermédiaire, négociateur, ou interlocuteur entre la direction, l'IRP ou le syndicat, certains, peu scrupuleux, n'hésitent pas à proposer aux syndicats ou à l'entreprise, de faire l'interface sur ces aspects-là, donc vigilance.

Le rapport de forces, la négociation, l'aspect politique de notre activité, nous appartiennent, faire autrement c'est perdre la maîtrise de nos pouvoirs et prérogatives ainsi que notre crédibilité.

Le choix du cabinet, bien évidemment, appartient au syndicat, mais il n'en revêt pas moins son importance, quel contenu et quelle qualité d'expertise, si on prend le cabinet comptable de la boulangerie ou boucherie du coin, quelle chance de gagner en juridique si on prend un avocat spécialiste du divorce, de même si on prend un brancardier pour faire une étude ergonomique ? Dans ces propos, rien de péjoratif par rapport aux métiers cités, c'est simplement pour imaginer que n'est pas expert qui veut !

De même, lorsque l'on a un souci avec un expert ou un chargé de mission, ce n'est pas forcément avec le cabinet qui l'emploie, donc rien ne nous empêche de demander au cabinet de régler la situation en changeant, au besoin, d'individu.

Dans le doute, vous pouvez vous adresser à la Fédération qui travaille avec un vaste choix de cabinets d'experts comptables, d'experts en santé et sécurité, d'avocats.

Tout en gardant à l'esprit que le choix final appartient aux syndicats, mais qu'un mauvais choix peut avoir des conséquences graves.



Avec le pôle CGT du tourisme social, la Fédération vous permet, par l'intermédiaire du CE ou du syndicat, de proposer aux salariés de votre entreprise des séjours de vacances familiales dans 13 villages pour toutes les saisons à des tarifs préférentiels pouvant aller jusqu'à des réductions de 30 % sur les tarifs catalogue.

Pour en savoir plus : ACCE-PCUK

Vous pouvez vous renseigner en nous contactant :

- Par téléphone au 01.48.18.87.17 de 13 H à 16 H 30.
- Courriel : pcuk@acce-pcuk.fr
- Par courrier : Acce-Pcuk, 263 rue de Paris - Case 572 - 93514 MONTREUIL Cedex
- Ou sur place, l'Acce-Pcuk est située dans les locaux de la FNIC CGT.

Des comités d'entreprises pour tous les salariés

Les comités d'entreprises sont aujourd'hui confrontés à de réelles difficultés, à la réduction ou à l'insuffisance de leurs moyens, conséquences notamment de politiques salariales régressives, mais aussi d'une volonté patronale d'en affaiblir leur rôle. En même temps, ils sont, pour les mêmes raisons, de plus en plus sollicités pour faire face aux besoins grandissants des salariés. Ils doivent par ailleurs développer leur rôle d'expertise et de contestation de nombreux choix de gestion des directions d'entreprises.

Il y aurait beaucoup à faire pour conforter les comités d'entreprises, en leur donnant plus de moyens et plus de droits pour qu'ils développent leurs politiques solidaires et leurs actions.

La CGT revendique notamment pour les CE :

- ➔ des droits et moyens renforcés concernant les choix des entreprises et le contrôle des aides publiques,
- ➔ l'instauration d'un droit suspensif des licenciements,
- ➔ la création de comités interentreprises,

d'autant plus que la moitié des salariés de notre pays exercent leur activité professionnelle dans des entreprises dépourvues d'instances représentatives du personnel. Cela a pour conséquence d'exclure de l'accès aux droits fondamentaux comme les vacances, la culture, le sport, plus de la moitié du monde du travail mais aussi de moyens d'informations sur les questions économiques et professionnelles.

Dans ce contexte, nous nous interrogeons sur le sens de la multiplication d'articles de presse qui visent à entretenir un climat de suspicion généralisée.

Plusieurs grands comités d'entreprises du secteur public et du secteur privé, notamment ceux gérés par des élus CGT, se trouvent dans la période confrontés à des campagnes remettant en cause de leur gestion. Leurs besoins de financement, leurs choix de gestion, leur intervention dans le débat public comme dans l'énergie et le transport ferroviaire, tout est prétexte à dénigrement. Les contrôles légitimes auxquels ils sont soumis sont mis en avant pour discréditer leurs responsables. La simultanéité de ces campagnes démontre une offensive visant les élus des comités d'entreprises sur un thème récurrent : celui de la malhonnêteté et de l'incompétence !

C'est inacceptable !

La gestion des Comités d'entreprises se conduit prioritairement à partir de critères sociaux et de solidarité. Les dirigeants de CE sont des élus, ils ont des comptes à rendre aux salariés qui les élisent.

La gestion des Comités d'entreprises doit s'examiner d'abord au regard de la mise en œuvre des programmes et des choix, entérinés par le vote des salariés.

Les Comités d'entreprises, et notamment les plus grands d'entre eux, sont une pièce maîtresse du système social. Ils

ont marqué positivement le paysage dans de nombreux domaines comme ceux de la prévoyance et de la santé, de la formation, du tourisme social de la culture. Ils sont des outils aux mains des salariés pour intervenir sur les gestions des entreprises, et contrer la loi du profit

Les Comités d'entreprises, dans leur immense majorité, peuvent être fiers de leur bilan. Les élus qui s'investissent avec énergie dans leur responsabilité méritent d'être valorisés plutôt qu'accusés ou montrés du doigt.

La CGT a pour ambition de défendre et d'élargir l'action des Comités d'entreprises, d'améliorer la réponse aux besoins des salariés, notamment des plus jeunes et des plus précaires, d'étendre à tous les salariés, y compris ceux des petites entreprises, le droit au comité d'entreprise. Ceci justifie des moyens humains et matériels supplémentaires. Alors que tout démontre que patronat et gouvernement veulent remettre en cause les prérogatives des CE tout en diminuant les subventions allouées aux activités sociales et culturelles. Plusieurs exemples démontrent qu'au nom de la compétitivité, des plans de réduction de coûts imposés par les directions d'entreprise, intègrent des baisses des subventions des CE avec un chantage à l'emploi à la clé.

Les comités d'entreprises doivent pouvoir participer d'une politique permettant notamment aux plus fragiles et défavorisés des salariés d'accéder à ces activités sociales et culturelles. Ceci est d'autant plus important dans un contexte marqué par la baisse des valeurs de solidarité et par une répartition des richesses notamment dans les entreprises du secteur privé toujours plus orientée vers la rémunération des actionnaires au détriment des salariés.

Nous sommes donc prêts, en cette période de luttes et de fortes contestations sociales, à relever les défis et à nous apposer à des remises en cause motivées par de nouvelles économies dans les budgets sociaux ou à une réorientation des activités des CE vers des assurances ou du tourisme à finalité uniquement marchande.

La CGT entend mener le débat avec les salariés, à partir de ses valeurs et de ses objectifs revendicatifs. Elle réaffirme le rôle économique comme l'utilité sociale des comités d'entreprise financés par une part des richesses créées par les salariés eux même et est disponible pour tout débat contradictoire.

Confédération Générale du Travail

263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex - Tel : 01 48 18 80 00
Montreuil, 13 avril 2011 - Ne pas jeter sur la voie publique - www.cgt.fr

● LE FRONT NATIONAL OU L'IMPOSTURE SOCIALE.

1 - Pourquoi la CGT a-t-elle décidé d'éditer un argumentaire à destination de ses organisations, de ses militants ?

Le monde du travail, les citoyens souffrent des conséquences d'une crise systémique dont ils sont les principales victimes et dont ils ne perçoivent pas d'issue.

La crise économique amplifiée par la crise financière internationale touche durement les salariés, les demandeurs d'emploi, les retraités, alors qu'ils n'en sont en rien responsables.

La crise menace l'avenir des jeunes, des plus pauvres, met à mal le vivre ensemble et les solidarités, elle accroît les inégalités, la précarité, l'insécurité sociale, le sentiment de pauvreté et d'exclusion.

Gouvernement et patronat privilégient les plus riches et démontrent leur incapacité à sortir le pays de la crise et à répondre aux besoins du monde du travail, des citoyens.

Les grandes mobilisations unitaires de 2010 contre une réforme des retraites injuste et inefficace ont témoigné d'une volonté du plus grand nombre à plus d'égalité, de justice, à une répartition des richesses créées par le travail.

La loi a été votée, faisant fi de l'opinion majoritaire dans le pays.

Le président de la République, en restant sourd aux attentes, en organisant la mise en concurrence des salariés, l'opposition entre les générations et entre français et immigrés, provoque une crise démocratique, éthique grave, rompt avec le pacte républicain.

Cette attitude a contribué à la montée aux élections cantonales d'un vote FN à un niveau préoccupant.

Nous assistons à une banalisation du FN, considéré par de trop nombreux salariés comme un parti comme les autres.

Marine Le Pen, directrice de campagne du programme du FN en 2007, en gauchisant son discours tente de nous faire oublier le credo ultralibéral, pro Medef de son parti, l'identité constitutive de son parti fondée sur la préfé-

rence nationale, la xénophobie et le racisme.

La "nouvelle" stratégie du Front national vise aujourd'hui le soutien des couches populaires les plus touchées par la crise et les couches moyennes qui s'estiment "déclassées".

Ce changement de costume du FN n'a pas changé la politique de ce parti, fondée sur le concept de préférence nationale, et, pour cette raison et bien d'autres, n'en fait pas un parti républicain comme les autres.

Encore faut-il en convaincre tous ceux qui souffrent de la crise et des politiques gouvernementales et patronales et qui désespèrent pour l'instant de voir une amélioration de leur sort.

Les luttes sociales pour les salaires, les conditions de travail, le service public, la politique industrielle, la protection sociale, l'emploi sont autant de motifs d'espoir d'une transformation de leur quotidien et d'une issue à la crise.

Mais ce qui conforte la combativité chez les militants de la CGT, d'autres organisations syndicales et les salariés, provoque la rage, voire la haine, ce n'est pas nouveau, de l'extrême droite.

D'où les tentatives d'entrisme de ce parti au sein des organisations de la CGT et la campagne soigneusement programmée à propos de l'exclusion d'un candidat FN secrétaire d'un syndicat.

La CGT, ses militants ne laisseront pas instrumentaliser, ni même perturber leurs organisations, car on ne transige pas avec les valeurs fondatrices de la CGT et ses ambitions de transformation sociale.

Les organisations syndicales qui, en Europe, n'ont pas su porter les principes d'entraide et de solidarité qui sont au fondement de la constitution des syndicats, sont aujourd'hui confrontées aux pires difficultés avec des partis d'extrême droite, très influents, voire au sein des gouvernements.

Face à ce risque majeur pour la démocratie et le progrès social, pour le monde du travail et les peuples, il est de la responsabilité de la CGT, de l'ensemble du syndicalisme d'éclairer

les salariés par l'information et le débat, sur la réalité des thèses et des positions du FN, sur le plan économique et social comme en matière de libertés publiques.

Face à l'offensive du FN, soyons convaincus que l'opinion et le comportement de la CGT auront de l'influence parmi les salariés.

Mettons la conviction nécessaire dans les formes de débat permettant la participation la plus large des syndiqués afin d'empêcher l'instrumentalisation de la CGT et que les salariés soient dupés sur les motivations véritables du FN.

Autant que de besoin, la direction confédérale apportera le soutien nécessaire à ces initiatives.

2 - Le FN a-t-il changé, est-il devenu un parti comme les autres ?

Le FN veut faire du procès qu'il intente à la CGT un "événement, en faisant reconnaître le FN comme un parti comme les autres", dit son vice-président, après avoir proclamé qu'il n'était pas comme les autres qu'il qualifiait de "tous pourris".

Il pense y parvenir en combinant des thèmes sociaux, sensibles aux salariés, au registre habituel de l'extrême droite, nourri de racisme, de xénophobie, d'islamophobie et de nationalisme, dans un climat où se mêlent mécontentement, colère face au quotidien, inquiétude, angoisse et peur de l'avenir.

Mais le socle de son discours et de ses propositions demeure le concept de "préférence nationale", qu'il se propose "d'inscrire dans le préambule de la Constitution".

La préférence nationale consiste à donner la priorité, voire l'exclusivité aux Français dits de souche pour accéder à un certain nombre de prestations de service public en matière de santé, de logement, de protection sociale, de politique familiale, etc..

Le FN prône également un accès prioritaire des Français à l'emploi et des

taux de cotisation chômage et maladie majorés pour les travailleurs étrangers.

Ce principe abject est clairement xénophobe, raciste, islamophobe.

Il est totalement contraire aux principes fondamentaux défendus par la CGT et aux principes républicains.

Ce concept est contraire aux fondements et aux valeurs de la CGT, des principes et des valeurs de notre syndicalisme (voir texte encadré).

Or, comme l'a rappelé à plusieurs reprises la Cour de cassation, "dans les thèses du Front national, le racisme et la xénophobie conceptualisés dans la notion de "préférence nationale" amènent à subordonner la défense des intérêts professionnels à cette notion. Il en résulte un traitement différencié des intérêts des salariés (...) en fonction de la race, la religion ou de l'appartenance ethnique. (...) la préférence nationale constitue dans son essence un appel à la discrimination interdit par l'article L. 1132-1 du Code du travail, de la Constitution ainsi que de nombreux instruments internationaux ratifiés par la France".

La CGT ne peut tolérer, sous peine de faillir à sa mission, qu'un de ses représentants, candidat de ce parti de surcroît, porte une telle conception destructrice des liens de solidarité et de l'action des salariés. La division et l'opposition des salariés entre eux, recherchées en permanence par le patronat et le gouvernement, nous le savons, sont le principal obstacle au succès de l'action revendicative.

La CGT ne permettra pas que le FN utilise le syndicalisme pour imposer son idéologie politique. Elle n'est pas la seule.

"La préférence nationale n'est pas compatible avec le syndicalisme" ont rappelé dans une déclaration commune la CFDT, la CGT, la FSU, Solidaires et l'UNSA.

Ce concept est contraire également aux principes républicains d'égalité, de fraternité et de liberté et aux textes internationaux (Convention OIT 1949/1997).

La préférence nationale est contraire à l'égalité, dès lors que l'accès à l'emploi, à la protection sociale, à l'éducation, à la santé, dépendra de l'origine du salarié.

Et où s'arrêtera l'application de ce principe, en ces temps où la nationalité acquise peut être remise en cause ? Tous ceux qui ont un nom d'origine étrangère pourront se sentir menacés de discrimination, et la France accueillera des générations d'immigrés, italiens, polonais, portugais, espagnols, algériens, marocains, tunisiens, africains...

La préférence nationale est contraire à la fraternité, dès lors que sa légitimité suscitera des divisions entre "les Français de souche" et les autres. La solidarité si essentielle au vivre-ensemble dans les entreprises et les quartiers disparaîtra au profit de vives tensions, voire de violences comme on l'a vu en Italie, dans d'autres pays et déjà dans certaines de nos cités en France.

L'Histoire nous a appris comment les choses se déroulent : certains commencent par en vouloir aux étrangers et finissent par dénoncer leur voisin parce qu'il a un nom, une religion, un comportement différent...

Le FN est opposé à la libre circulation des individus au sein de l'Europe au nom de la lutte contre l'immigration et de la préférence nationale.

L'histoire de ce parti est jalonnée d'agressions contre la liberté des hommes et des femmes et leurs combats émancipateurs.

Le FN n'a donc pas changé. Il a modifié son discours pour élargir son influence en exploitant les angoisses de ceux que la politique libérale du gouvernement a plongés dans la désespérance.

Il a compris tout le bénéfice qu'il pouvait tirer de la stratégie de Nicolas Sarkozy, qui pense désormais que sa seule chance d'être réélu en 2012 est de favoriser la progression du FN pour rééditer l'opération de 2002 : un second tour de la présidentielle l'opposant au candidat d'extrême droite

Extraits du préambule des statuts de la CGT.

"Le syndicalisme est né de la double volonté des salariés de défendre leurs intérêts immédiats et de participer à la transformation de la société.

Depuis sa création il a joué un rôle déterminant dans la conquête de garanties sociales qui ont contribué à

changer la condition humaine....

...Elle agit pour une société démocratique, libérée de l'exploitation capitaliste et des autres formes d'exploitation et de domination, contre les discriminations de toutes sortes, le racisme, la xénophobie et toutes les exclusions....

....Ouvert à toutes les diversités, riche des différences d'opinion, le syndicalisme dont l'ambition est d'être solidaire, uni et rassembleur, constitue pour les salariés un moyen essentiel pour relever les enjeux contemporains.

La Confédération Générale du Travail, attachée aux principes fondateurs du syndicalisme confédéré et interprofessionnel, œuvre au rassemblement de tous les salariés dans leur diversité, à l'unité du mouvement syndical national, européen et international.

Les principes d'égalité, de solidarité, d'écoute, de tolérance et d'épanouissement des diversités pour lesquels elle œuvre, animent la vie démocratique en son sein".

3 - La propagande mensongère du FN

Le FN repeint en "Bleu Marine", travaille l'idée que ce parti ne serait pas raciste.

Cette affirmation baroque est contredite par toute une série de faits :

- un programme construit sur le principe de la préférence nationale clairement tourné contre les immigrés, la politique d'immigration ;
- des expressions médiatiques du parti stigmatisant de manière systématique les populations d'origine étrangère et de confession musulmane ;
- la présence dans le bureau politique actuel du FN d'au moins deux dirigeants condamnés à plusieurs reprises pour incitation à la haine ou à la discrimination raciale (Jean-Marie Le Pen et Patrick Binder).

Comment ce parti qui a soutenu les pires dérives de l'ultralibéralisme financier serait aujourd'hui soudainement proche des fonctionnaires, des salariés démunis de pouvoir d'achat, de syndiqués qui revendiquent une amélioration de leur sort ?

Le discours du FN a été débarrassé des formules aussi xénophobes et racistes que fausses, telles que "3 millions de chômeurs, c'est 3 millions d'immigrés de trop" mais l'étranger reste désigné comme le problème.

Ainsi Carl Lang, dirigeant frontiste, n'hésite pas à associer "le malheur des ouvriers français au fléau de l'immigration sauvage".

Et le même élargit l'explication aux difficultés de la Sécurité sociale : "Ce n'est pas aux malades français de payer la politique pro-immigrée de l'UMP". Marine Le Pen veut bien que les immigrés paient impôts et cotisations mais pas qu'ils bénéficient des prestations sociales.

Or, les travailleurs immigrés en France s'acquittent chaque année de 60 milliards d'euros d'impôts et de cotisations sociales, alors qu'ils reçoivent dans le même temps 48 milliards d'allocations publiques, soit un solde positif de 12 milliards au bénéfice de l'Etat, de la Sécurité sociale et du financement des retraites.

Quant à son empathie pour le sort des salariés, il suffit de rappeler les propos de Marine Le Pen contre le mouvement social opposé à la réforme des retraites en 2010 : "Ensemble, gouvernement et syndicats jettent la France dans le chaos... La tolérance zéro doit s'appliquer à tous les émeutiers".

Bruno Gollnisch, le 4 novembre 2010 : *"Le sabotage de l'économie française caractérise l'action des dirigeants de la CGT (...) Ces blocages frappent avant tout les salariés qui se rendent à leur travail, les entreprises et menacent l'emploi (...) La CGT doit être rendue pénalement responsable, ses dirigeants doivent en répondre"*.

En focalisant son programme sur de fausses explications de la crise, en agressant les syndicats qui défendent les revendications des salariés et des retraités, le FN exonère les vrais responsables et éloigne des solutions réelles celles et ceux qu'il séduit.

Les propositions du FN ne font pas recette.

Le FN a visiblement réussi à capter une partie du mécontentement suscité par la politique gouvernementale, mais lorsque l'on interroge les Français, ils sont loin de partager ses principales propositions économiques et sociales :

- 54 % sont opposés au rétablissement des frontières intérieures à l'Europe,
- 56 % sont contre la suppression du regroupement familial pour les immigrés,
- 60 % ne sont pas d'accord pour réserver les aides sociales et les allocations familiales aux seuls Français,
- 73 % sont opposés au rétablissement de la peine de mort,
- 84 % sont hostiles à la sortie de l'Union européenne.

Baromètre BVA-Absoluce-Les Echos-France Info (28 mars 2011).

4 - Retour sur l'Histoire.

L'histoire nous enseigne que les partis fascistes se sont souvent parés des vertus sociales pour accéder au pouvoir.

Marine Le Pen est la fidèle héritière d'une tradition construite dans le refus de la République.

Ses pairs ont choisi en 1940 la défaite avec une partie des élites et de la bourgeoisie française. Antisémite en 1930, c'est la même idéologie qui rejette aujourd'hui les musulmans, et fait de l'étranger un bouc émissaire privilégié.

Elle prospère sur la crise et s'empare des urgences sociales pour tromper les salariés.

Le Front national est issu, et toujours composé, de groupuscules qui ont combattu les libertés : la liberté de contester et de faire grève, de manifester ; les libertés des peuples, du peuple algérien pendant la guerre d'Algérie, mais aussi de tous ceux qui dans le monde souhaitent accéder à la démocratie, il est proche de tous les partis d'extrême droite qui ont imposé une dictature en Amérique du sud, il suffit de rappeler les liens qui unissaient Jean Marie Le Pen au général Pinochet, dictateur sanglant du Chili.

Tout au long de l'histoire de ce parti et y compris sur la période récente, des militants du FN ont été condamnés pour violences ou provocations racistes. Tout récemment, durant la campagne des cantonales, un candidat a encore été mis en cause dans une affaire de tag raciste prônant le mot d'ordre "Islam dehors".

Deux autres candidats ont été mis en cause, l'un pour une photo le représentant en train de faire le salut nazi, l'autre pour l'affichage de photos de SS sur sa page Facebook...

(1) <http://www.20minutes.fr/article/688662/lyon-un-candidat-fn-devant-justice>.

(2) http://www.lemonde.fr/politique/article/2011/03/25/cantoniales-un-candidat-fn-pris-en-photo-faisant-le-salut-nazi_1498604_823448.html

5 - Pourquoi le FN est-il dangereux pour les salariés ?

En tentant de faire de l'insécurité, de l'islam et des immigrés l'objet principal des peurs de nos concitoyens, en substituant l'exclusion au vivre ensemble qui fonde notre République citoyenne, en nourrissant la haine de l'autre et la division de la société, Marine Le Pen poursuit bel et bien une même logique, au fondement de toutes les extrêmes droites.

Le FN est un parti toujours aussi dangereux pour la cohésion sociale, le vivre ensemble et la démocratie.

Le FN mène une offensive d'ampleur par un discours prétendument social. Mais qu'il s'agisse de son programme économique, de sa défense de l'élitisme contre la démocratie d'une école pour tous, de sa vision de la justice qui réhabiliterait, sous réserve de référendum, la peine de mort... c'est bien un programme antisocial et liberticide que développe le FN.

Au service de la banalisation de son parti, Marine Le Pen investit fortement le terrain du social, de la défense de la laïcité, des services publics, de la République.

Mais ce positionnement constitue une façade qui ne remet pas en cause les principes directeurs du programme du FN, qui reste d'essence libérale en matière économique et sociale.

Quelques exemples :

En matière de retraite, le FN ignore la revendication massivement portée à l'automne 2010 du maintien de l'âge légal de départ à 60 ans. Son programme entend en effet supprimer toute notion d'âge légal et n'ouvrir le droit à la retraite que sur le seul critère de 40 annuités cotisées. Il renvoie la question de la prise en compte de la

pénibilité à des négociations par branche, ouvrant ainsi la voie à de fortes inégalités entre secteurs. Et il est important de rappeler que ce parti qui prétend défendre la classe ouvrière a été totalement absent du mouvement de l'automne 2010.

Sur la Fonction publique, les récentes et soudaines déclarations d'amour adressées par Marine Le Pen aux fonctionnaires ne sont qu'un leurre.

Le FN préconise en réalité la poursuite des politiques libérales déjà à l'œuvre. Il n'entend pas revenir sur les suppressions de postes massives opérées par Sarkozy, si ce n'est sur les missions régaliennes, mises au service d'une conception ultra sécuritaire et liberticide de l'intervention publique.

Marine Le Pen dénonce la "fuite en avant des collectivités territoriales" qui "devront enfin maîtriser leurs effectifs", position conforme au dogme sarkozyste et qui correspond à la conception traditionnelle du FN d'un Etat hyper centralisé.

Pour répondre à la crise de l'hôpital qui appelle une politique ambitieuse de création de postes, le FN préconise un "aménagement" des 35 H pour les personnels soignants, occultant le fait que ces agents effectuent déjà des millions d'heures supplémentaires qui, pour l'essentiel, ne sont ni payées, ni récupérées.

Il promeut, en matière salariale, une politique populiste de partage de la misère, en prenant aux mieux payés pour donner plus aux moins payés, et il est donc bien loin de répondre à la revendication largement partagée d'une augmentation générale de la valeur du point d'indice.

Le Front National va jusqu'à récupérer des revendications de nationalisation des services publics. Mais c'est pour mieux prôner la mise en place d'un "Etat fort".

Dans le langage de l'extrême droite, idéologiquement acquise à l'action des pleins pouvoirs à un guide, il s'agit en fait d'une perspective d'étatisation, porteuse des pires dangers pour la démocratie.

Sur la politique familiale, le FN veut favoriser le recours au congé parental prolongé, disposition visant en réalité à maintenir au foyer une fraction impor-

tante du salariat féminin et qui participe d'une vision pétainiste de la famille et de la société.

Dans la même veine, le FN propose un référendum visant donner à la vie un caractère sacré dès la conception, c'est-à-dire remettre en cause le droit à l'avortement. Il prône le déremboursement de l'interruption volontaire de grossesse.

Face à ce qu'il appelle la "destruction" de la famille, qu'il attribue à "la politique antifamiliale poursuivie : substituer à la politique de démographie française, une politique de peuplement par l'immigration", il propose que les prestations de la CAF soient établies sur "des critères nationaux et familiaux" par opposition aux critères sociaux. Les allocations familiales étant réservées aux familles françaises.

Les prestations sociales hors famille, pour les travailleurs étrangers légaux, se traduiraient pour eux par une augmentation de 35 % des cotisations sociales.

En matière de Sécurité sociale, le FN pourfend la gestion paritaire et prévoit une gestion de la Sécurité sociale directement par l'Etat.

De même, il entend remettre en cause la gestion paritaire de la formation professionnelle.

Pour autant dans un contexte de crise économique et sociale, le FN marque des points et il est clair qu'il faut désormais sortir de la seule dénonciation de ce parti sur le terrain du principe et des valeurs.

Ces quelques exemples démontrent l'intérêt qu'il y a à attaquer le FN sur le terrain de ses propositions, et de faire la démonstration qu'il ne répond à pas aux intérêts des salariés et visent à limiter leur pouvoir dans la société.

Farouche opposant à l'Union européenne pour justifier sa vision ultra nationaliste, chauviniste et pétainiste.

Il propose ainsi de revoir la contribution française au budget européen mettant ainsi clairement la France hors des politiques structurelles européennes en matière agricole, de cohésion territoriale, de recherche par exemple. Il porte une sortie emblématique de l'euro comme solution aux difficultés monétaires et budgétaires et un retour au franc permettant, selon le FN,

"d'oxygéner" notre économie. Cette analyse ignore l'interpénétration des échanges et des politiques dans la zone euro et le besoin de solidarités financières nouvelles dans l'Union européenne pour soutenir la croissance et l'emploi.

Le FN veut "une autre Europe", une Europe des "peuples de civilisation chrétienne" pour laquelle il milite avec le groupe parlementaire européen d'extrême droite.

L'anti-syndicalisme. Le FN est l'héritier direct des groupes de choc de l'extrême droite qui s'en prenaient physiquement aux grévistes et aux militants ouvriers.

Sa haine du syndicalisme est au diapason du syndicalisme corporatif défendu de tout temps par l'extrême droite et qui puise ses références dans la Charte du travail de Pétain. Les formations politiques dont est issu le FN ont toujours défendu, à l'inverse de la CGT, les guerres coloniales et le néo colonialisme.

6 - L'immigration serait-elle la cause de tous les maux ?

Le principe de la préférence nationale, la stigmatisation systématique des immigrés ne sont pas seulement contraires aux principes fondateurs de notre République et à nos traditions démocratiques.

Ils sont aussi un puissant outil de division des salariés et donc d'affaiblissement du rapport de force indispensable face au patronat. Ils ont pour objet de dresser les salariés les uns contre les autres, et de réduire leurs capacités de rassemblement et d'intervention pour peser sur les choix économiques et sociaux.

Ils visent à cibler une partie de la population pour détourner l'attention de la véritable question, à savoir l'inégale répartition des richesses produites par le travail.

La lutte contre cette politique immonde du bouc émissaire passe entre autres par déconstruction d'un certain nombre de mythes sur l'immigration.

L'immigration serait un coût pour le pays ?

Faux : il ressort d'une étude parue en 2010 d'une équipe de l'université de Lille, réalisée pour le compte du minis-

tère des Affaires sociales que les immigrés sont une très bonne affaire pour l'économie française. Travaillant sur des chiffres officiels, les chercheurs ont décortiqué tous les grands postes de transfert des immigrés. Il en ressort un solde très positif.

En 2009, les immigrés ont reçu de l'Etat 47,9 milliards d'euros, via les retraites, les aides au logement, le RMI, les allocations chômage et familiales, les prestations de santé,...

Dans le même temps, ils ont reversé au budget de l'Etat, par leur travail, des sommes beaucoup plus importantes : impôt sur le revenu, 3,4 milliards d'euros ; impôt sur le patrimoine, 3,3 milliards ; impôts et taxes à la consommation, 18,4 milliards ; impôts locaux et autres, 2,6 milliards ; CRDS et CSG, 6,2 milliards ; cotisations sociales, environ 26,4 milliards d'euros.

Soit un total de 60,3 milliards, et par conséquent un solde positif de 12,4 milliards d'euros pour les finances publiques.

L'immigration serait la cause du chômage ?

Faux, là encore : analysant le programme du FN en 2007, la CGT relevait que "plusieurs études confirment que la relation entre la présence des actifs étrangers dans un pays et le taux de chômage est faible.

Ce constat est pertinent en termes de stocks, c'est-à-dire lorsqu'on compare le nombre des immigrés à la population active, comme en termes de flux, autrement dit quand on examine le rapport entre les nouvelles entrées d'immigrés et les variations du chômage." (...)

"Lorsqu'on classe les pays en fonction du taux de chômage et de la proportion des étrangers dans la population totale, on constate que dans des pays comme l'Espagne, l'Italie et la Finlande, dans lesquels le taux de chômage est relativement élevé, la part des étrangers dans la population totale est très faible.

Inversement, des pays comme le Luxembourg, la Suisse et les États-Unis, qui enregistrent un pourcentage relativement élevé de la population étrangère dans la population totale, connaissent un taux de chômage plus faible".

Une récente étude du Ministère de

l'Immigration pointe qu'en 2008, 2,15 millions d'immigrés avaient un travail en France, 1,4 million venant des pays tiers et 750 000 des pays de l'EEE et de la Suisse.

Les immigrés contribuaient ainsi à 8,4 % de l'emploi, contre 7,4 % en 2005.

Cette évolution s'explique par une augmentation rapide de la population active en provenance des pays tiers (+ 16,7 % en trois ans, contre + 3,7 % chez les immigrés de l'EEE et moins de 1 % pour la population active non immigrée) et par une baisse assez sensible du taux de chômage (-3,5 points pour la population immigrée contre -1,4 point pour la population non immigrée).

A une période de hausse de la population active issue de l'immigration, a donc correspondu une baisse globale du chômage : immigration et chômage ne sont donc pas corrélés. Le chômage reste bien avant tout un phénomène lié à l'évolution économique et aux choix patronaux et gouvernementaux faits en la matière.

La CGT fidèle à ses origines, à la Charte d'Amiens de 1906, héritière des valeurs humanistes et internationalistes :

- la CGT est le syndicat de tous les salariés et c'est pour cela qu'elle défend les intérêts des travailleurs sans papiers ;
- le refus de régulariser les sans-papiers, leur maintien dans une zone de non droit, est un facteur d'abaissement des salaires et garanties collectives de tous les salariés. L'existence d'un nombre important de travailleurs sans-papiers est avant tout une arme aux mains des patrons pour faire fructifier leur taux de profit.

Plus largement, la CGT, de son origine à aujourd'hui, c'est l'internationalisme, la solidarité entre travailleurs de toutes origines, une vision du monde structurée par le clivage de classe et non celui des frontières nationales.

Nous sommes fiers des luttes menées avec nos camarades immigrés. Nous sommes fiers d'être le syndicat qui a porté à sa direction Henri Krasucki, métallo né en Pologne, déporté par les nazis pour actes de résistance dans son pays d'accueil.

Nous sommes fiers d'être le syndicat qui a compté parmi ses membres Misak Manouchian, métallo arménien né en Turquie, mort avec ses camarades immigrés de l'Affiche rouge pour libérer la France de l'oppression nazie.

Nous sommes fiers et nous revendiquons d'être un syndicat qui a toujours organisé les travailleurs migrants, qui a toujours compté dans ses rangs des salariés venus de tous les continents.

(3) <http://www.courrierinternational.com/article/2010/12/02/les-tres-bons-comptes-de-l-immigration>.

(4) Note économique n° 108, mars 2007.

(5) Infos migrations, n° 14, février 2010 (http://www.immigration.gouv.fr/IMG/pdf/IM14_022010.pdf).

7 - Comment expliquer la montée du FN en France et de l'extrême droite en Europe ?

Le parti gouvernemental, l'UMP, dans sa tentative quelque peu désespérée de reconquérir un électorat populaire, a réactivé les vieilles recettes xénophobes dont le parti de Jean-Marie Le Pen avait largement usé.

Mais cela a surtout profité au FN. C'est ainsi que ce dernier, s'il continue de rassembler un électorat d'extrême droite, séduit aussi au sein des couches populaires les plus gravement touchées par la crise et sa gestion.

Nicolas Sarkozy a favorisé la montée du FN en se plaçant sur ses terrains de prédilection comme l'immigration.

En se plaçant sur ses terrains de prédilection comme l'immigration, il n'a cessé d'opposer les Français entre eux : les travailleurs contre les chômeurs, les salariés du privé contre les fonctionnaires, les français d'origine étrangère contre les Français de naissance...

Il n'a pas reconnu la valeur travail de celles et ceux qui se lèvent tôt. Il a été avant tout le Président des riches en consentant des cadeaux fiscaux aux Français les mieux lotis et aux entreprises sans contrepartie en matière d'emploi et d'augmentation salariale.

Son incapacité à dégager une perspective conjuguant à l'incertitude, à l'anxiété de tout un peuple face à un avenir qui semble nous échapper,

décrédibilise l'action politique tout entière aux yeux des électeurs et renforce le poids électoral du FN.

En accusant les immigrés d'être la cause de l'exclusion, des bas salaires, du chômage, quand ce sont les politiques économiques et antisociales du gouvernement et du Medef qui sont à l'origine des difficultés du pays.

En faisant passer en force des réformes injustes et impopulaires comme celle des retraites.

En créant un ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale, un débat sur l'identité nationale suivi d'un autre sur l'islam, en stigmatisant les "gens du voyage" et en expulsant les Roms de façon ostentatoire, autant d'actions qui ont alimenté l'amalgame entre étrangers et insécurité.

Faut-il s'étonner du transfert de voix de l'électorat de la droite vers le parti de Marine Le Pen, qui a bénéficié en outre d'un accompagnement médiatique exceptionnel ?

L'impasse du libéralisme économique et les dégâts de la mondialisation.

Pour autant, ce ne sont pas là les seules raisons qui permettent d'expliquer la montée du FN.

Les partis populistes et xénophobes renaissent ou fleurissent partout en Europe, rencontrant des succès électoraux inquiétants.

Il existe donc des causes à la fois plus profondes et transnationales au vote FN.

Il convient de les identifier pour comprendre l'installation durable de ces partis dans la vie politique.

Leur succès est porté par la conjonction d'enjeux lourds pour penser le présent et l'avenir.

Tels que, l'absence d'alternatives et de réponses à la crise systémique et la globalisation économique qui isolent et enferment l'Europe ; l'impuissance à faire une place à la jeunesse dans un contexte de vieillissement démographique ; la crise du travail, des finances publiques qui privent les Etats des moyens pour assurer la justice sociale, garantir l'égalité entre les individus par une Sécurité sociale, des services publics, l'égal accès des droits de tous pour tous.

Au Parlement européen, le FN défend des corrompus.

Sollicités par des journalistes du Sunday Times, se faisant passer pour des lobbyistes, trois députés européens ont accepté, moyennant de fortes sommes d'argent, de déposer et défendre des amendements au Parlement européen afin de diminuer la responsabilité des banques en matière de protection des consommateurs !

Un seul élu est intervenu pour trouver scandaleux, non pas la corruption, mais les méthodes utilisées par les journalistes britanniques : Bruno Gollnisch, du Front national, sans être contesté par aucun de ses collègues du groupe d'extrême-droite...

8 - Pourquoi le FN s'en prend aux syndicats et notamment à la CGT ?

Le FN avait tenté en 1996, au lendemain des grèves de 1995... de créer des syndicats à sa dévotion dans certaines grandes entreprises françaises.

À l'initiative de la CGT, son entreprise avait échoué. Il n'a évidemment pas renoncé.

De tous temps, l'extrême droite a cherché à implanter des relais de sa politique dans le mouvement syndical, des syndicats de collaboration avec le patronat.

En plein conflit sur les retraites, voilà ce que déclarait Marine Le Pen :

"Le Front national dénonce avec force les syndicats actuels, mais il n'est pas opposé à l'existence d'organisations syndicales pour défendre les intérêts des travailleurs. Bien au contraire, il souhaite l'émergence de vrais syndicats puissants, libres, vraiment représentatifs, et dont l'objectif serait l'intérêt national et celui des travailleurs français. Il faut pour cela décadencer le paysage syndical français, aujourd'hui sclérosé par une réglementation dépassée. Je souhaite ouvrir le débat sur ce sujet de première importance."

C'est clair : le FN met en cause les syndicats existants et représentatifs pour légitimer son ambition de s'implanter dans les entreprises.

Il vient d'annoncer la création d'un Cercle national de défense des travailleurs syndiqués...

Cela est d'autant plus important pour lui que c'est parmi les sympathisants des syndicats que ses idées ont le plus de mal à passer, comme en témoigne un sondage "sortie des urnes" en fonction de la sympathie syndicale des électeurs.

Il fait ressortir que seuls 6 % de ceux se déclarant proches de la CGT ont voté FN, ce qui est bien entendu trop, mais est largement inférieur à la moyenne globale du score FN aux cantonales ainsi qu'au vote Le Pen des sympathisants CGT à la présidentielle de 2007 qui s'élevait à 12 %.

Même s'il s'agit d'un parti politique, la bataille nécessaire de la CGT contre le FN et ses thèses est bien de nature syndicale.

Et ce combat syndical est nécessaire du fait que ce parti investit le terrain social avec l'objectif de diviser les salariés, ce qui ne peut que conduire à l'affaiblissement du rapport de force face au patronat.

Ce combat est aussi nécessaire en raison de la volonté du FN d'instrumentaliser le syndicalisme pour progresser dans son entreprise de conquête de l'électorat populaire.

De ce point de vue, la CGT constitue pour lui un enjeu particulier.

La CGT est le premier syndicat de ce pays, le plus influent, le plus combatif, le plus écouté des salariés.

Le FN cherche donc à nous instrumentaliser.

Dans le même temps, de par sa position de première organisation syndicale, et compte tenu des valeurs qu'elle défend, la CGT est aussi un obstacle pour le FN dans sa stratégie d'investissement du monde du travail.

Le FN ne convainc pas les syndiqués.

Si le FN s'en prend aussi violemment aux syndicats et particulièrement à la CGT, c'est probablement parce qu'ils sont les moins perméables à sa démagogie populiste.

C'est ainsi que 6 % seulement des adhérents et sympathisants de la CGT disent avoir voté FN aux dernières élections cantonales, et 9 % en moyenne pour l'ensemble des syndicats, selon un sondage

Liaisons sociales/Harris Interactive, réalisé le 20 mars dernier.

9 - La réponse de la CGT.

Sans porter toutes les réponses, la CGT a des responsabilités particulières :

- veiller au respect des valeurs fondamentales et des statuts de la CGT dans chacune des organisations de la CGT.

Extraits de l'Article 1 des statuts de la CGT :

La CGT est ouverte à tous les salariés, femmes et hommes, actifs, privés d'emploi et retraités, quel que soit leur statut social et professionnel, leur nationalité, leurs opinions politiques, philosophiques et religieuses".

Article 6 des statuts : "La CGT se fonde sur l'indépendance de l'organisation à l'égard du patronat, des pouvoirs publics, des gouvernements, organisations politiques, philosophiques, religieuses et autres.

Nul ne peut de servir de son titre de confédéré ou d'une fonction confédérale dans un acte politique ou électoral extérieur à l'organisation.

Le respect des diversités et du pluralisme d'opinion, la garantie que ses analyses, ses réflexions et ses décisions sont prises en son sein permettent à la CGT d'être libre et maître de son expression et de ses initiatives".

Ces principes rappelés, il n'est pas envisageable qu'au nom de la liberté d'opinion dans la CGT, celle-ci puisse être représentée, à quelque niveau que ce soit, par des militants revendiquant par ailleurs publiquement leur adhésion au concept de "préférence nationale", socle idéologique du FN.

Ceci pour une raison simple mais ô combien essentielle : cela est contraire aux principes et aux valeurs fondamentaux inscrits dans ses statuts.

On ne transige pas avec les valeurs fondatrices de la CGT.

- **Nous devons traiter de manière claire les cas avérés d'instrumentalisation.**

S'agissant du syndicat de Nilvange, et de Fabien Engelmann, la Confédération soutient la démarche et les décisions prises par la Fédération des Services publics et son Conseil national fédéral des 6 et 7 avril 2011.

Extraits des décisions du CNF des 6 & 7 avril 2011 : "...S'agissant du syndicat de Nilvange, comme l'ont fait ces dernières semaines les camarades de la CSD, nous continuerons d'œuvrer pour que les agents territoriaux de la collectivité disposent d'un syndicat CGT pour défendre leurs intérêts. Mais il se trouve que nous ne sommes à ce jour pas en capacité de réorganiser un syndicat sur des bases conformes à nos orientations.

Après concertation avec l'UD, la Confédération, la CSD et notre avocat, nous vous proposons d'arrêter aujourd'hui les décisions suivantes :

En accord avec l'UD, le CNF décide la désaffiliation du syndicat de Nilvange et, à compter de la notification de cette décision, il n'y a donc plus de syndicat CGT à la mairie de Nilvange.

Le CNF acte la nécessité de poursuivre le travail de reconstruction d'un syndicat dans la collectivité.

Les adhérents du syndicat, dès notification de la décision de désaffiliation, ne sont de ce fait plus adhérents à la CGT. Celles et ceux qui souhaiteraient poursuivre leur adhésion à la CGT, sur la base du partage de ses valeurs, pourront ré-adhérer auprès de la CSD.

S'agissant de Fabien Engelmann, le CNF considère qu'il s'est de lui-même mis en dehors de la CGT en l'instrumentalisant au profit d'un parti prônant des thèses contraires à nos valeurs et en conduisant ainsi son syndicat à la désaffiliation. Une nouvelle demande d'adhésion de sa part ne pourra de ce fait être acceptée".

- **Nous devons bien entendu être vigilants quant à d'éventuels cas similaires qui devront appeler de notre part les réactions nécessaires.**

Nous ne devons pas être frileux dans nos débats internes sur ces sujets : laisser pourrir des situations problématiques ne solutionnera rien.

Rejoindre la CGT, c'est adhérer à des principes fondamentaux et partager des valeurs qui engagent tous les adhérents.

- **Nous devons également informer les salariés sur les projets liberticides et antisociaux de l'extrême droite.**

"Face à l'offensive du Front National, soyons convaincus que l'opinion et le comportement de la CGT auront de l'influence chez les salariés" disait Bernard Thibault, dans son adresse aux dirigeants de la CGT.

Nulle intention de stigmatiser des salariés qui seraient séduits par le "nouveau" discours du FN, mais une ferme volonté de discuter avec eux de la vraie nature de ce parti et de ses objectifs, et de les convaincre de la nocivité de ses projets et propositions.

Son objectif est désormais transparent : il ne se limite plus à une protestation véhémement contre le laxisme de la politique gouvernementale, notamment en matière de sécurité, il aspire à une reconnaissance de ses capacités à gérer la politique économique et sociale du pays.

Rien n'est plus urgent que de susciter le débat, sur toutes les questions, y compris les plus délicates, comme les comportements racistes et xénophobes ; tisser des liens de solidarité entre les salariés ; être attentifs à chacune des préoccupations, des souffrances, des contraintes, des discriminations subies par les salariés.

C'est par notre présence, les débats autour des analyses, des propositions de la CGT et des salariés, que nous combattons efficacement les tentatives d'instrumentalisation de notre syndicat.

Pour cela, nous devons aussi nous appuyer sur notre histoire, celle d'une organisation qui s'honore d'avoir et d'avoir toujours eu des militants aux noms difficiles à prononcer, celle aussi d'un pays qui s'est construit avec la sueur, le sang et les luttes des travailleurs, nés en France ou au-delà de ses frontières.

La responsabilité du syndicalisme est appelée pour construire des réponses solidaires avec le monde du travail dans ses diversités, capables de transformer le quotidien, capables de donner, redonner confiance et espoir dans le présent et pour un autre avenir fondé sur un autre développement économique, social, environnemental, une autre répartition des richesses créées par le travail, l'humain au centre, pour un développement humain durable.

Partenaire



TOURISTRA
vacances

Partenaire privilégié de l'ANCAV TT

Des vacances pour tous

Générosité

Partage

Loisirs

Animation

Balades

Convivialité

Solidarité

Sodistour - Touristra Vacances - Agence de voyages LI 075 95 0515



Associations et collectivités,
contactez votre attaché commercial Touristra Vacances :

- Paris : 01 80 98 40 19
- Lyon : 04 72 41 75 31
- Hagondange/Metz : 03 87 71 66 10
- Lille : 03 20 12 13 04

www.touristravacances.com

Pour tous, réservations au **0890 567 567** (0,15€ la min)